

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N°CD2022-09/4/21 DOSSIER N° 5320	PROGRAMMATION DES AIDES A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, 2022, 2EME TRANCHE
--------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Étaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Marie-France GALBRUN, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Aménagement du Territoire/PAT-ENV
EAU/ASS

Rapporteur : M. Thierry GAILLARD

OBJET : PROGRAMMATION DES AIDES A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, 2022, 2EME TRANCHE

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la délibération n° CD2021/07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse

Vu la décision du Conseil Départemental n° CD2020-06/03/28 du 26 juin 2020 approuvant le schéma départemental d'alimentation en eau potable 2020-2030,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 11 février 2022 approuvant, au chapitre 9161 article 204142, une autorisation de programme de 700 000 € pour l'opération 0012 et une autorisation de programme de 1 100 000 € pour l'opération 0013,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
 VU l'avis de la Commission CD - SOLIDARITÉ TERRITORIALE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil Départemental de la Creuse, réuni en séance publique le 30 septembre 2022 à GUERET, le quorum étant atteint,

D É C I D E :

- D'adopter le projet de programmation des aides à l'alimentation en eau potable (2ème tranche), détaillé ci-dessous, dont le montant s'élève à 32 026,70 €,

Aides à l'eau potable

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Montant HT	Montant éligible	Taux	Subvention	Vote
Commune d'Aubusson	Sectorisation et télégestion du réseau d'eau potable Aubusson	89 000,00 €	89 000,00 €	10%	8 900,00 €	29 pour M. LEGER Elu à la Commune d'Aubusson ne prend pas part au vote
Commune de Féniers	Pose d'un compteur de production au captage de Gasne Claire	3 150,00 €	3 150,00 €	10%	315,00 €	30 pour
Commune de Féniers	Installation d'un dispositif de désinfection par UV Réservoir du bourg	13 320,00 €	13 320,00 €	30%	3 996,00 €	30 pour
Commune de Sagnat	Sectorisation et télégestion du réseau d'eau potable	14 982,00 €	14 982,00 €	10%	1 498,20 €	30 pour
Communauté de communes Creuse Confluence	Etude préalable au transfert de la compétence eau potable Territoire intercommunal	59 450,00 €	59 450,00 €	15%	8 917,50 €	26 pour Mmes VIALLE (ayant donné pouvoir à M. SIMONNET), BUNLON et MM SIMONNET, FOULON, Elus à la Com. Com. Creuse Confluence, ne prennent pas part au vote, en application de l'article L 1111-6 II CDCT
SIAEP Linard-Malval et Chéniers	Sectorisation et télégestion du réseau d'eau potable Territoire du syndicat	62 300,00 €	62 300,00 €	10%	6 230,00 €	30 pour
Commune de SaintAgnant de Versillat	Sectorisation et télégestion du réseau d'eau potable	21 700,00 €	21 700,00 €	10%	2 170,00 €	30 pour
TOTAL		263 902,00 €	263 902,00 €		32 026,70 €	

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is displayed in a stylized blue font.

ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0071-DE

- D'adopter le projet de programmation des aides à l'assainissement collectif (2ème tranche), détaillé ci-dessous, dont le montant s'élève à 51 827,75 €,

Aides à l'assainissement collectif

Maître d'ouvrage	Localisation	Nature du projet	Montant HT	Montant éligible	Taux	Subvention	Vote
Communauté d'agglomération du Grand Guéret	Guéret	Autosurveillance du réseau	31 500,00 €	31 500,00 €	25%	7 875,00 €	26 pour Mmes MARTIN, COINDAT et MM BODEAU, BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme MARTIN), Elus à la Com. Agglo. Du Grand Guéret, ne prennent pas part au vote en application de l'article L 1111-6 II CGCT
Commune de Blessac	Blessac	Réhabilitation du réseau, 1ère tranche	18 417,45 €	18 417,45 €	10%	1 841,75 €	30 pour
Commune de Saint-Sébastien	Saint-Sébastien	Réhabilitation du réseau, avenue de la gare	421 110,00 €	421 110,00 €	10%	42 111,00 €	30 pour
TOTAL			471 027,45 €	471 027,45 €		51 827,75 €	

- D'accorder les subventions correspondantes,
 - D'autoriser la Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions et d'imputer les dépenses correspondantes au budget départemental, chapitre 9161, article 204142, opérations 0012 et 0013.

La Présidente du Conseil
 Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET